Nombre de membres : 34 N°2022-40

En exercice : 33 Abstentions : 0
Présents : 27 Exprimés : 31
Pouvoirs : 4 Pour : 31
Votants : 31 Contre : 0

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES OUEST LIMOUSIN

L'An deux mille vingt-deux, le jeudi 29 septembre à 20h00.

Le Conseil Communautaire, dûment convoqué, s'est réuni Salle des Fêtes à 87150 SAINT-BAZILE sous la présidence de Christophe GEROUARD, Président.

Date de la convocation : le 23 septembre deux mille vingt-deux.

<u>Présents</u>: Christophe Gérouard, Patrice Chauvel, Agnès Varachaud, Jean-Pierre Pataud, Chantal Chabot, Jean-Pierre Charmes, Charles-Antoine Darfeuilles, Pierre Varachaud, Louis Furlaud, Jean Maynard, Albert Viroulet, Patrick Chambord, Maryse Parverie, Richard Simonneau, Thierry Dauchart, Josiane Lefort, Jean-Pierre Broussaud, Alain Duris, Christian Vignerie, Chantal Robin, Bruno Grancoing, Philippe Lalay, Sylvie Germond, Bertrand Jayat, Pierre Hachin, Jérôme Suet, André Soury.

Suppléants présents :

<u>Pouvoirs</u>: Maryse Thomas délégation à Christian Vignerie, Patrick Gibaud délégation à Josiane Lefort, Bernard Darfeuilles délégation à Richard Simonneau, Stéphane Seyer délégation à Christophe Gérouard.

Secrétaire de séance : Maryse PARVERIE

Objet : Autorisation donnée à monsieur le Président de signer une convention avec Orange : déploiement de la fibre, convention de partage des installations.

Monsieur le Président rappelle que la Communauté de Commune Ouest Limousin est actuellement propriétaire d'ouvrages de génie civil déployés majoritairement sur le territoire de l'ex-CC des Feuillardiers à l'occasion des opérations de déploiement du haut débit.

A l'occasion des travaux de déploiement de la fibre programmés dans le cadre du dispositif AMEL sur le territoire communautaire, l'entreprise Orange souhaite pouvoir utiliser ces ouvrages afin d'y faire transiter les réseaux de fibre.

Il a donc été décidé de mettre en place une convention fixant les droits et obligations de chacune des parties en présence dans le cadre de l'utilisation de ces ouvrages par l'entreprise Orange.

Oui l'exposé de Monsieur le Président et après en avoir débattu, le Conseil Communautaire à l'unanimité :

- **AUTORISE** monsieur le Président à signer cette convention avec Orange portant sur le partage des installations de la CC Ouest Limousin, et selon le modèle joint en annexe.

Fait et délibéré le jour, mois, lieu et an que dessus.

Certifié exécutoire le Le Président,

Le Président,

Christophe GEROUARD